PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 96 - 218 du 9 MAI 1996

Portant nomination de Monsieur

LOUMOUAMOU Victor, Inspecteur Principal
du Trésor en qualité de Directeur des

Etudes et de la Prévision.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la Convention du 12 Janvier 1960 portant création du Trésor congolais ;

Vu la Loi nº 24/66 du 23 Novembre 1966 portant loi organique relative au régime financier ;

Vu le Décret nº 64/386 du 25 Novembre 1964 portant Statut du Trésorier Payeur Général;

Vu le Décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 87/007 du 13 Janvier 1987 portant règlement général de la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret n° 92/011 du 20 février 1992, portant rectificatif au Décret n° 82/595 fixant les indemnités allouées aux titulaires à certains postes administratifs ;

Vu le Décret n° 92/313 du 13 Juin 1992 portant attribution d'une indemnité particulière en faveur du personnel des Régies Financières ;

Vu le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95/032 du 2 Février 1995, portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres



DECRETE:

Article 1er: Monsieur LOUMOUAMOU Victor, Inspecteur Principal du Trésor est nommé en qualité de Directeur des Etudes et de la Prévision.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonction prevues par les textes en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 9 MAI 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Général Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale, Le Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Plan et de la Prospective,

Professeur Anaclet TSOMAMBET.

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Le Ministre Délégué au Budget chargé de la Coordination des Régies,

Luc Daniel Adamo MATETA

